



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 12.01.2018</p> <p>Date d'affichage 16.01.2018</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 27</p> <p>votants : 34</p> <p><u>OBJET</u></p> <p>01 - Approbation de la convention avec la MJC pour l'année 2018</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p><u>Présents :</u> M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. P. SAINSARD – M. D. ROUSSAUX.</p> <p><u>Absents représentés :</u> M. C. GHIS par Mme J. BREDAS – Mme F. SAVY par M. B. BAILLY – Mme D. LABORDE par M. JM. GUILBOT – M. M. HAMDANI par M. M. BAFFIE – M. J. HOARAU par Mme M. FLEURY – Mme MC. BARTHES par M. D. ROUSSAUX – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD.</p> <p><u>Absente :</u> Mme M. GOTIN</p> <p>Madame Danielle REDSTONE a été élue secrétaire de séance.</p> <p>VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU la convention de partenariat 2017 établie entre la commune et la MJC,</p> <p>CONSIDERANT les documents financiers, rapport moral et rapport d'activités de l'année 2016 présentés par la MJC en assemblée générale en date du 14 juin 2017,</p> <p>CONSIDERANT le document financier : budget prévisionnel 2018 présenté par la MJC,</p> <p>CONSIDERANT, que le dispositif de soutien mis en place par la commune en direction de la MJC justifie l'établissement chaque année d'une nouvelle convention,</p> <p>VU, l'avis des Commissions Municipales</p>
--	---

ENTENDU, l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1 - **APPROUVE** la convention de partenariat 2018 établie entre la commune et la MJC telle qu'annexée.

2 - **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ce document ou toute pièce afférente à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 23 janvier 2018

**Le Maire,
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.